

FRANCE

Cathédrale d'Amiens

Brève description

La cathédrale d'Amiens, au cœur de la Picardie, est l'une des plus grandes églises gothiques «classiques» du XIII^e siècle. Elle frappe par la cohérence du plan, la beauté de l'élévation intérieure à trois niveaux et l'agencement d'un programme sculpté extrêmement savant à la façade principale et au bras sud du transept.

1. Introduction

Année d'inscription 1981

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale : Services départemental de l'architecture et du patrimoine (1 bd du Port, 80027 Amiens cedex)
- e-mail :
- site web :

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale C (i), (ii)

Justification fournie par l'Etat partie

La cathédrale d'Amiens est la plus grande église de France pour la surface bâtie (environ 2000 m²) et le volume enclos dans ses murs. Elle n'est dépassée que par Reims pour la longueur et par Beauvais pour la hauteur.

Son plan d'une logique rigoureuse où nef et chœur s'équilibrent parfaitement de part et d'autre du transept, l'audacieuse légèreté de sa structure qui marque une nouvelle étape vers la conquête de la lumière, en font un des exemples les plus classiques de l'architecture gothique.

Elle répond donc tout à fait aux critères (i) (réalisation artistique unique, chef-d'œuvre de l'esprit créateur de l'homme) et (iv) (exemple éminent d'un type de structure). De plus, elle a exercé une influence importante sur le développement ultérieur de l'architecture - plusieurs des solutions architectoniques retenues à Amiens annoncent l'avènement du style flamboyant - et de la sculpture monumentale - la filiation du Beau Dieu d'Amiens s'étendant jusqu'à Burgos - conformément au critère (ii). L'inscription de la cathédrale d'Amiens sur la Liste du patrimoine mondial paraît donc amplement justifiée.

Justification fournie par l'organisation consultative

Les critères (i) et (ii) paraissent applicables à la cathédrale d'Amiens, monument que John Ruskin comptait déjà au nombre des grands chefs d'œuvre de l'art, et dont l'influence sur le développement de l'architecture et de la sculpture gothiques a bien été mise en valeur, notamment par les travaux de R.Branner et de W. Medding.

Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : adéquat
- Zone tampon : aucune zone n'a été définie
- L'Etat partie aimerait définir une zone tampon bien que la législation en vigueur protège les environs de la cathédrale sur un rayon de 500 m

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

3. Protection

Dispositions législatives et administratives

- Monuments Historiques ; Code du patrimoine, Livre VI ; Code de l'urbanisme ; Code de l'environnement
- Les mesures de protection sont jugées suffisamment efficaces

4. Gestion

Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs et usage religieux

Régime de gestion/administratif

- Aucun comité directeur n'a été créé
- Gestion dans le cadre d'une législation de protection et gestion consensuelle
- Gestionnaire de site à temps partiel
- Les pouvoirs publics nationaux, régionaux et locaux sont engagés dans la gestion du site
- Le système de gestion en vigueur est jugé suffisamment efficace

Mesures proposées :

- L'Etat partie entend accroître la coordination entre toutes les autorités impliquées dans la gestion du site

5. Plan de gestion

- Il n'existe aucun plan de gestion
- Aucun plan de gestion n'est en préparation

6. Ressources financières

Situation financière

- Budget national (64%) ; financement des pouvoirs publics régionaux (Métropole d'Amiens, Conseil Général de la Somme, Région Picardie) : 12%
- Le statut de patrimoine mondial n'a attiré aucun financement supplémentaire
- Autres sources de financement : accord de partenariat et de coopération signé entre l'Etat, la ville d'Amiens et divers organismes régionaux pour la restauration de la cathédrale
- Le financement est suffisant

7. Effectifs

- 5 à 7 employés à temps plein et plusieurs guides
- Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes : conservation, gestion, promotion, interprétation, éducation, gestion des visiteurs.
- Les ressources humaines sont adéquates

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères)
- Services de conservation des musées
- L'Agence Régionale du Patrimoine de Picardie a créé des modules de formation et des ateliers sur la gestion du site

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 701 130 visiteurs en 2004 mais en baisse
- Installations et documents disponibles nombreux: visites guidées, audio-guides, signalétique, services, accès pour personnes handicapées...
- Besoins : nécessité d'améliorer l'accès à la cathédrale, notamment pour les personnes souffrant de handicaps auditifs ou visuels; de créer un espace d'interprétation

10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; études relatives à la valeur du site
- Etudes utilisées pour la gestion du site : 27 études scientifiques depuis 1992

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre inapproprié d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur les publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, les collectivités locales et les visiteurs (le bien bénéficie des activités liées au label Ville et Pays d'art et d'histoire dont la Ville est dotée).
- Nécessité de renforcer l'information sur l'inscription Patrimoine mondial en ajoutant l'emblème du patrimoine mondial sur tout document afférent au site
- Les informations sur le bien sont consultables sur le site web de la Ville d'Amiens

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

Rapports de suivi réactif

- Sessions du Bureau du patrimoine mondial : 24e (2000)
- Sessions du Comité du patrimoine mondial : 24e (2000)

Interventions de conservation

- 1994-1999 : restauration de la façade ouest de la cathédrale
- 2001-2014 : restauration de toutes les façades de la cathédrale
- La restauration des sculptures et peintures doit être achevée fin 2005
- Etat actuel de conservation : bon

Menaces et risques pour le site

- Catastrophe(s) naturelle(s)
- Vents violents
- Mesures d'urgence prises : non précisé

13. Suivi

- Inventaire de la conservation des monuments (incluant la cathédrale) mis à jour tous les deux ans
- Examens réguliers de la conservation de l'édifice (vitreaux, toitures, etc.)
- Indicateurs clés : sans objet

14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : promotion à un niveau international
- Actions futures : nécessité de créer un centre d'accueil des visiteurs proposant des services d'interprétation
- Aucun financement du patrimoine mondial n'est sollicité